



## AVIS DE COURSE

### NATIONAL EUROPE

# CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE SITE LATECOERE – 19 au 22 AOUT 2020 GRADE 4

La mention [DP] dans une règle de l'avis de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de classe

#### 2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Cette épreuve est ouverte à tous les coureurs adhérents à la classe nationale Europe.
- 3.2 Les coureurs admissibles doivent se préinscrire en ligne sur le site <https://www.cnbo.fr/> ; ils doivent indiquer aussi s'ils souhaitent participer au repas (s'il est possible de l'organiser) ainsi que le nombre d'accompagnants.
- 3.3 Les coureurs possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - Leur licence FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication de la voile en compétition ou leur licence FFVoile mention « adhésion » accompagnée d'un certificat médical non-contre-indication de la voile en datant de moins d'un an,
  - Une autorisation parentale pour les mineurs,
  - Le certificat de jauge ou de conformité,
  - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 3.4 Les coureurs étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :



- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- Un certificat médical de non-contre-indication de la voile en datant de moins d'un an,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Le certificat de jauge ou de conformité,
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

#### **4. DROITS A PAYER**

Les droits à payer sont de 45,00 €. Ces frais d'inscription donnent droit à participer à la régates, à l'apéritif de bienvenu ainsi qu'à la remise des prix.

Si la situation sanitaire le permet, un repas sera organisé. Une participation de 20.00 € pour le repas sera demandée (10,00 € pour les enfants de moins de 10 ans) pour les coureurs et les accompagnants.

Les droits à payer ainsi que la participation au repas s'il a lieu seront à régler lors de la confirmation des inscriptions en espèce et par chèque uniquement.

#### **5. PROGRAMME DES COURSES**

##### **5.1 Confirmation des inscriptions :**

- Mercredi 19 aout 2020 de 8h30 à 11h30

##### **5.2 Horaires de course pour toutes les séries :**

- Mercredi 19 aout 2020 : premier signal d'avertissement à 14h00. Courses à suivre suivi d'un apéritif de bienvenu.
- Jeudi 20 aout 2020 : premier signal d'avertissement à 14h00. Courses à suivre.
- Vendredi 21 aout 2020 : premier signal d'avertissement à 14h00. Courses à suivre. Repas des coureurs (s'il est possible de l'organiser).
- Samedi 22 aout 2020 : premier signal d'avertissement à 11h00. Courses à suivre suivi de la remise des prix.

##### **5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00 le samedi 22 aout 2020**

#### **6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

Elles seront aussi disponibles sur le site internet de l'Autorité organisatrice : <https://www.cnbo.fr/les-regates/calendrier-et-avis-de-courses/>.



## **7. LES PARCOURS**

- 7.1 Les parcours seront de type technique.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

## **8. CLASSEMENT**

- 9.1 **3** courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 Courses retirées :
  - (a) Si moins de **4** courses ont été validées, le score d'un bateau dans sa série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
  - (b) Si **4** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

## **9. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **10. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit :

- Podium général : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
- Podium masculin : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
- Podium féminin : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
- Podium « Espoirs » : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> réservé aux coureurs nés en 2001 et après
- Podium « Masters » : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> réservé aux coureurs nés entre 1961 et 1970 inclus
- Podium « Grand Masters » : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> réservé aux coureurs nés entre 1950 et 1969 inclus
- Podium « Légendes » : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> réservé aux coureurs nés avant 1949 ou en 1949.

## **11. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **12. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19**

- 12.1 Chaque participant est parfaitement conscient :



## CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE



- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »

12.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course sous peine de disqualification sans instruction.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter à l'adresse mail [cnbiscarrosse@gmail.com](mailto:cnbiscarrosse@gmail.com) ou par téléphone au +33 558 781 051.

Vous pouvez aussi consulter le site du club : <https://www.cnbo.fr>

### PARTENAIRES DE L'EPREUVE



# WWW.CNBO.FR

## Annexe « zone des courses »

